



On assiste, depuis quelques années, à une explosion des discours autour de l'état d'exception et de l'exceptionnalité, qui vont bien au-delà des événements tragiques qui, depuis le 11 septembre jusqu'aux derniers attentats qui ont touché l'Europe, ont donné lieu à l'application de pouvoirs exceptionnels. Mais en même temps, on ne peut manquer de relever un certain malaise conceptuel à l'égard des notions d'état d'exception ou, plus largement, à l'égard du « jargon de l'exceptionnalité » (Huysmans), contre lesquels se sont multipliés les critiques théoriques et politiques dans le champ universitaire.

Il est certainement bien délicat de chercher à arrêter une définition satisfaisante de l'état d'exception, qu'il s'agisse d'ailleurs d'une définition descriptive ou analytique acceptable. Néanmoins, à l'ombre de l'héritage romain de la dictature, l'idée d'une forme d'intemporalité de l'état d'exception semble également souvent admise, sous la forme au moins d'un problème se posant à toutes les époques et pour tous les régimes : quelle est la forme légitime que peuvent prendre les pouvoirs exceptionnels en situation exceptionnelle ?

Plutôt que de chercher à statuer directement sur la valeur théorique d'une notion telle que celle d'état d'exception, ce colloque se propose de repartir d'une enquête historique et philosophique autour de l'exceptionnalité : il s'agira de développer un examen des pouvoirs de crise (normes, institutions et théories) tels qu'ils sont attestés dans la documentation depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, en examinant également la manière dont les discours autour de l'exceptionnalité se sont produits et transmis. Par le biais d'un tel décentrement historique et philosophique, ce colloque entend jeter un nouveau regard sur la signification de « l'état d'exception » à l'époque contemporaine.

Cette rencontre, accueillie par l'Ecole française de Rome, fait suite à un premier colloque, organisé à l'Institut d'Etudes Avancées, qui s'est tenu les 16 et 17 octobre 2017.



ATELIER « DROIT ET POLITIQUE », LABEX TEPISIS
« TERRAINS DU DROIT », PRI DE L'EHESS
EHESS, PSL
CENTRE GEORGES SIMMEL
ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME
COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

ORGANISATEURS

Yann Rivière, EHESS
Marie Goupy, Collège International de Philosophie / ICP

CONTACTS

École française de Rome
Nicolas Laubry
Directeur des études pour l'Antiquité
Giulia Cirenei
Assistante scientifique pour l'Antiquité

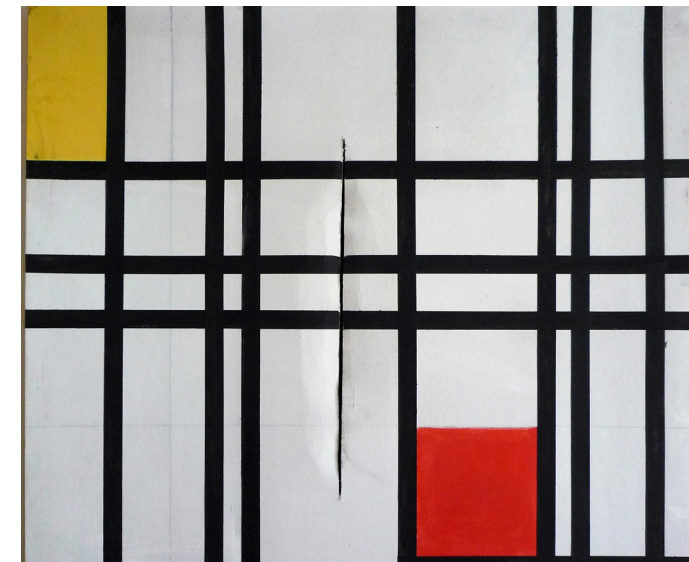
Piazza Farnese, 67 - 00186 Roma - Italia
T. +39 06 68 60 12 32 - secrant@efrome.it



**31 MAI
1^{ER} JUIN
2018**

ÉCOLE
FRANÇAISE DE
ROME
PIAZZA NAVONA
62 ROMA

Dictature, Raison d'État, État d'exception : ruptures et continuités, théories et applications



Antiquité

COLLOQUE

JEUDI 31 MAI

9H00 - 12H30

Nicolas LAUBRY, Directeur des études pour l'Antiquité à l'École française de Rome - *Accueil*
Yann RIVIÈRE, EHESS - *Introduction*

De l'époque médiévale à la Révolution : l'exception et la construction de l'Etat moderne

Président de séance : Thomas BERNS, Université Libre de Bruxelles

9H30-10H00 **Michelle BUBENICEK**, École nationale des chartes, PSL

La lèse-majesté, l'exception judiciaire et la construction de l'Etat, à la fin du Moyen Age (France-Etat bourguignon, XIV^e-XV^e s.)

10H-10H30 **Vittorio MORFINO**, Università degli Studi di Milano Bicocca/CIPh

Occasione versus eccezione. La posizione di Machiavelli

DISCUSSION ET PAUSE

11H-11H45 **Angela DE BENEDICTIS**, Alma Mater Studiorum Università di Bologna

Sotto pena di ribellione. La violenza della legge negli ordinamenti di polizia in età moderna (XVI-XVIII secolo)

11H45-12H15 **Marie GOUPY**, Collège International de Philosophie / ICP

La dictature et la Loi Martiale : exception et nécessité sous la Révolution

DISCUSSION ET PAUSE DÉJEUNER

14H30 - 17H30

Du XIX^e au XX^e (1) : l'exceptionnalité, entre règle et exception

Présidente de séance : Marie GOUPY, CIPh / ICP

14H30-15H00 **Rainer Maria KIESOW**, EHESS

Autour de Carl Schmitt : Un cas exceptionnel entre loi et jugement

15H00-15H30 **Mauro PONZI**, Sapienza Università di Roma

Walter Benjamin et l'état d'exception : Révolution et souveraineté

15H30-16H00 **Thierry GONTIER**, Université Lyon, IRPhI - LabEx COMOD

État d'exception et autoritarisme. Voegelin lecteur de Platon, Machiavel et Hobbes

DISCUSSION ET PAUSE

16H30-17H00 **Juliette CADIOT**, EHESS

Le mythe d'une quête de légalité. Les figures de l'Etat d'exception dans l'empire de Russie et en URSS (1864-1953)

17H00-17H30 **Marie-Anne MATARD-BONUCCI**, Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis

État d'exception, État éthique et totalitarisme dans l'Italie fasciste

VENDREDI 1^{ER} JUIN

9H30 - 12H30

Du XIX^e au XX^e (2) : le temps présent. Les formes de l'exception

Président de séance : YANN RIVIÈRE

9H30-10H00 **Augustin SIMARD**, Université de Montréal

Législation déléguée, planification économique et état d'exception dans l'après-guerre

10H-10H30 **Carlos-Miguel HERRERA**, Université de Cergy-Pontoise, CJPJ

État d'exception et doctrine de sécurité nationale: les dictatures militaires argentines et leurs conceptualisations juridico-politiques

DISCUSSION ET PAUSE

11H15 -11H45 **Rafael VALIM**, Pontificia Universidad Católica de Sao Paulo

État d'exception: la forme juridique du néolibéralisme

11H45-12H15 **Matthias LEMKE**, Hochschule des Bundes für öffentliche Verwaltung, Fachbereich Bundespolizei

Raconter l'exception. Comment les démocraties justifient la nécessité d'élargir leurs compétences.

DISCUSSION ET PAUSE DÉJEUNER

14H30 - 16H30

Epilogue : L'exception et/dans le temps

Président de séance : Thomas BERNS

14H30 -15H00 **Ninon GRANGÉ**, Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis

Le temps contre l'histoire : pouvoir et impuissance de l'état d'exception

15H00-15H30 **Paolo NAPOLI**, EHESS

Tra il penale e l'amministrativo: l'eccezione discreta della pedofilia. Un'attualità di lunga durata

15H30 - 16H00 **Yann RIVIÈRE**

Le sénatus-consulte ultime et la doctrine contemporaine

DISCUSSION